



**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA  
RÉHABILITATION DE LOGEMENTS - DISPOSITIFS  
PIG ET OPAH RU MULTI SITES 4000 €**

DGA Cohésion territoriale et appui aux  
communes - Habitat / logement  
Numéro : 2023-D-218

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre, modifiée par la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

**DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

**Article 2** – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 4 000 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

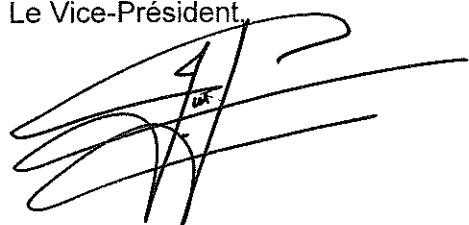
**Article 3** – Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 ne sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de leur exécution.

**Article 4** - La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 programme 1070 PIG OPAH RU 2021-2025.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 04 JUIL. 2023

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 05 JUIL. 2023  
Publié ou notifié,  
Le 05 JUIL. 2023

**Cartouche budgétaire****Décision n°**

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération (A)	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS)	Solde disponible (C = A-B)	Montant proposé (D)	Solde disponible après proposition (E= C-D)
				(B)			
BP	1070 / 10202103	PIG OPAH RU 2021-2025	2 060 000,00 €	617 132,47 €	1 442 867,53 €	4 000,00 €	1 438 867,53 €

## Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016010935	35 000,00 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010927	31 258,85 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
<b>TOTAL</b>	<b>66 258,85 €</b>		<b>4 000,00 €</b>	